
L'UNION MÉDICALE DU CANADA

MONTREAL, NOVEMBRE 1881.

Comité de Rédaction :

MESSIEURS LES DOCTEURS E. P. LACHAPELLE, A. LAMARCHE
ET S. LACHAPELLE.

Question Universitaire.

DÉCISION DE ROME *.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le Saint-Père ayant mis à l'examen la question soulevée de nouveau au sujet de l'Université Laval et de la succursale établie à Montréal, *a ordonné expressément*, dans l'audience extraordinaire d'hier, tenue pour traiter uniquement de cette affaire, de signifier à Votre Seigneurie que *c'est sa volonté décidée* que l'on doit s'en tenir au décret de cette Sacrée Congrégation, émané le premier de février 1876 et de continuer à y donner exécution.

Votre Seigneurie reste par conséquent chargée de communiquer cet ordre du Pape, à tous ses suffragants. Sa Sainteté nourrit la confiance que le clergé et le peuple catholique du Canada, dont elle a toujours reçu les preuves les plus éclatantes de dévouement et d'attachement au Saint Siège, se conformeront à ses ordres susdits et que les divers prélats travailleront sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Maintenant, je prie le Seigneur de vous accorder longue vie et bonheur.

Rome, Palais de la Propagande,
13 septembre, 1881.

JEAN, CARDINAL SIMEONI.

Préfet.

J. MASOTTI,
Secrétaire.

* Les italiques sont de nous.—NOTE EDIT.